

DELIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
 Séance du 10 novembre 2023,
 Centre culturel de SAINT-PIERRE QUIBERON

Nombre de délégués en exercice : 10	Nombre de délégués présents : 9	Nombre de votants : 9
-------------------------------------	---------------------------------	-----------------------

L'an deux mille vingt-trois, le dix novembre à huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué le trente-et-un octobre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, au Centre culturel de Saint-Pierre Quiberon.

Délégués titulaires présents : Hervé CAGNARD, Stéphanie DOYEN, Annaïck HUCHET, Ronan JUHEL, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU, Philippe LE RAY, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Dominique ROUSSELOT.

Délégué titulaire absent excusé : Tibault GROLLEMUND.

Personne qualifiée présente : Yves LE FLOCH, Président du Conseil de Développement du Pays d'Auray.

Personnes qualifiées absentes excusées : Bernard GUILLOU, Conseiller aux décideurs locaux, Baptiste ROLLAND, Sous-Préfet de Lorient.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu délibérer valablement.

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC29	SECRETAIRE DE SEANCE – DESIGNATION	Approuve la nomination de Mme Stéphanie DOYEN comme secrétaire de séance	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC30	PROCES-VERBAL DE SEANCE – ADOPTION	Approuve le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2023	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC31	FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET	Adopter la décision modificative n°2 dans les conditions suivantes :	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Section de Fonctionnement :

Dépenses	Montant	commentaires	Recettes	Montant	commentaires
023 - 023/01 - Virement à la section d'investissement	2 500,00 €	Pour équilibrer	042- 777/01 - Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	2 500,00 €	Amortissement subvention
Total dépenses de fonctionnement	2 500,00 €		Total recettes de fonctionnement	2 500,00 €	

Section d'Investissement :

Dépenses	Montant	commentaires	Recettes	Montant	commentaires
040 - 13911/01 - Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - Etat et établissements nationaux	2 500,00 €	Amortissement subvention	021 - 021/01 - Virement de la section de fonctionnement	2 500,00 €	
Total dépenses d'investissement	2 500,00 €		Total recettes d'investissement	2 500,00 €	

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC32	FINANCES – ADOPTION DU REFERENTIEL M57 AU 1ER JANVIER 2024	Adopter le référentiel M57 à compter du 1 ^{er} janvier 2024 et opter pour le plan de compte développé.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC33	FINANCES – DUREES D'AMORTISSEMENTS M57	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer par principe la règle du prorata temporis ci-dessous : - Aménager cette règle, dans la logique d'une approche par enjeux, pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 000 € TTC, en les amortissant en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Catégorie		Chapitre	Article	Durée
Immobilisations incorporelles	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	20	202	5 ans
	Frais d'insertion	20	2033	5 ans
	Frais d'études	20	2031	5 ans
	Concessions et droits similaires	20	2051	2 ans
Immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique	21	2183	3 ans
	Mobilier	21	2184	10 ans

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC34	FINANCES – ADOPTION D'UN REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER M57	Adopter le Règlement Budgétaire et Financier (R.B.F) tel que proposé en annexe.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC35	FINANCES – AUTORISATION DE LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024	Autoriser M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2024 avant le vote du budget 2024 dans la limite de 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC36	RESSOURCES HUMAINES – INSTAURATION DU FORFAIT MOBILITES DURABLES	<ul style="list-style-type: none"> - Approuver la mise en place, à compter du 1er janvier 2024, du « Forfait Mobilités Durables » selon les conditions d'octroi définies ci-dessus ; - Autoriser M. le Président à signer tous les actes afférents. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2023DC37	PROGRAMME FEAMPA 2022-2027 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION-GESTION DU PROGRAMME DLAL FEAMPA POUR LA PÉRIODE 2022-2023	<ul style="list-style-type: none"> - Approuver l'opération et le plan de financement présentés ci-dessus ; - de solliciter l'Europe et la Région Bretagne pour une demande de subvention au titre du DLAL FEAMPA pour financer l'animation du programme sur la période 2022-2023 ; - Solliciter Golfe du Morbihan Vannes Agglomération pour participer au financement du reste à charge à hauteur de 50%, soit 10% du montant des dépenses éligibles ; - Autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette demande. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2023DC38	ACTE D'ENGAGEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU BIEN « LES MEGALITHES DE CARNAC ET DES RIVES DU MORBIHAN » POUR UNE INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter la Charte d'engagements pour la gestion du Bien culturel et naturel que constituent « Les Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan » au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO ; - Autoriser M. le Président à signer ladite Charte, ainsi que tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>